

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	14	/	1

Date de la convocation
13 avril 2026

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt six
et le vingt mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., PIGEON A. ; VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL C., MARTEL D., OUDIN A., BRUNETON M., VEROT V.,

Absents : CHABIDON D.,

N° 27042026010**ATTRIBUTION SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose de budgétiser la somme de 10 000 € pour l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026 au budget principal de la commune.

Il est proposé, dans un premier temps, l'attribution de 6 000 € répartis de la manière suivante :

ASSOCIATION	MONTANT
Comité des fêtes de Chaspuzac	2 000.00 €
APE de l'école de Chaspuzac	4 000.00 €

La répartition de la somme restante sera débattue lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

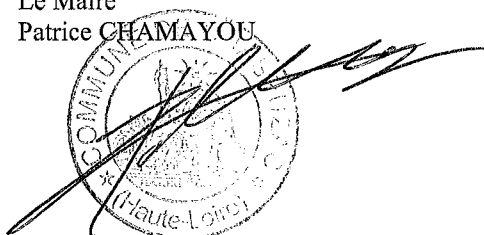
☞ Approuve le tableau de répartition de versement des subventions aux associations pour l'année 2026.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 27 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU

**Vote**

Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 28 avril 2026

et publication ou notification

Du 28 avril 2026

AR Prefecture

043-214300626-20260427-27042026010-DE
Reçu le 28/04/2026